

**Durée :** 1 jour / 7 heures en Recyclage  
2 jours / 14 heures en formation Initiale

Réf : RGKR11/80



Formation en vue de la  
délivrance d'une  
autorisation de conduite par  
l'employeur.

## Objectif

Être capable de conduire un chariot automoteur en respectant les règles de sécurité et obtenir une attestation de compétences® en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

## Public

**Renouvellement** : groupe de 5 personnes au plus.

**Formation initiale** : groupe de 3 personnes au plus.

## Pré requis

Maîtrise des consignes orales et écrites en français, présenter les **aptitudes médicales requises**

## Lieu Horaires

Cf calendrier et tarif

## Contact

**Laurent ELBEZ**

06 43 86 70 62

[l elbez@poleformation74.com](mailto:l elbez@poleformation74.com)

## Éléments du Programme

### THEORIQUE

- Contexte réglementaire.
- Classification et Technologie des chariots automoteurs de manutention.
- Le métier : Rôles et responsabilités.
- Conditions de stabilité capacité de levage.
- Règle de conduite en sécurité.
- Vérifications d'usage et entretien à l'occasion de la prise et la fin de poste.

### PRATIQUE

- Opération de prise de poste.
- Circulation à vide ou en charge, maîtrise de la maniabilité des chariots.
- Prise et dépose de charge (sol/pile).
- Chargement et déchargement d'un camion <sup>(1)</sup>.
- Stockage et déstockage dans un palettier <sup>(1)</sup>.
- Manutention de charges longues et/ou volumineuses <sup>(1)</sup>.
- Opération de fin de poste.

## Modalités pédagogiques

**Animation par un formateur/évaluateur expérimenté** (équipé d'un ordinateur, d'un vidéo projecteur, un support numérique (clé USB) est remis à chaque stagiaire.

### L'entreprise met à disposition les équipements suivants (à minima) :

- un transpalette à conducteur porté (hauteur de levée ≤ 1,2 m) et/ou
  - un gerbeur à conducteur porté (hauteur de levée ≥ 1,2 m)
- Différentes charges susceptibles d'être utilisées pour la catégorie.  
Une installation de rayonnages à palettes <sup>(1)</sup>.  
Une remorque <sup>(1)</sup>.

Les documents de conformité de l'appareil (certificat de conformité, rapport de vérification périodique vierge datant de moins de 6 mois sans mise à l'arrêt préconisée ou avec levée des observations, notice d'instructions).

<sup>(1)</sup> : si l'entreprise est équipée.

Formation accessible partiellement aux personnes en situation de handicap, consulter le référent AFPI.

### Evaluation et validation

Attestation de fin de formation.

**Tests théoriques et pratiques en vue de l'obtention d'une attestation de compétences.**

Questionnaire de satisfaction